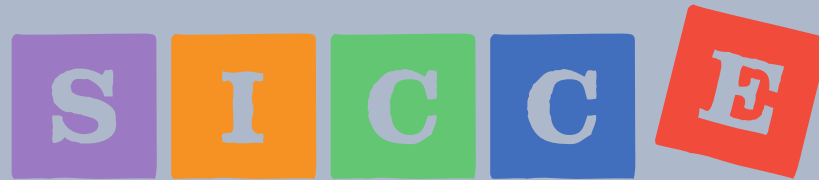


Présentation du S.I.C.C.E. aux nouveaux élus



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COOPERATION ET DES
COMPETENCES ENFANCE**

16 juillet 2020

Contexte : Depuis le 1^{er} janvier 2015, 15 communes sont devenues membres

**Le périmètre d'action du SICCE est de :
30727 habitants**

6 communes adhérentes à la compétence collège et contrat enfance :
Brié et Angonnes, Champ sur Drac, Champagnier, Jarrie, Notre Dame de Commiers, Saint Georges de Commiers

15 communes adhérentes à la compétence relais assistants maternels :
Brié et Angonnes, Champ sur Drac, Champagnier, Herbeys, Jarrie, Montchaboud, Notre Dame de Commiers, Notre Dame de Mésage, Saint Barthélémy de Séchilienne, Saint Georges de Commiers, Saint Pierre de Mésage, Séchilienne, Vaulnaveys le Bas, Vaulnaveys le Haut, Vizille

8 communes adhérentes à la compétence établissements d'accueil du jeune enfant :
Champagnier, Champ sur Drac, Jarrie, Montchaboud, Notre Dame de Mésage, Saint Barthélémy de Séchilienne, Vaulnaveys le Haut, Vizille

9 communes adhérentes à la compétence Lieu d'accueil enfants parents :
Brié et Angonnes, Champ sur Drac, Jarrie, Herbeys, Notre Dame de Mésage, Saint Pierre de Mésage, Saint Barthélémy de Séchilienne, Vaulnaveys le haut, Vizille

Les missions des services petite enfance

- **Gérer et animer le Relais des Assistants Maternels (RAM) :**
 - Organiser des temps collectifs pour permettre aux assistants maternels d'échanger avec d'autres professionnels, de s'informer sur les modalités administratives, d'approfondir leurs connaissances sur le développement du jeune enfant...
 - Permettre aux enfants de participer à des temps de socialisation, d'apprentissage, d'éveil et de développement
 - Renseigner et accompagner les parents sur les différents modes d'accueil du jeune enfant, et sur les droits et devoirs des employeurs
- **Coordonner les structures d'accueil du jeune enfant de Vizille, Jarrie et Vaulnaveys le Haut :**
 - Gestion publique de la crèche « La Ribambelle » à Jarrie et de la crèche « Pré en bulle » de Vaulnaveys le Haut
 - Gestion associative de la crèche « Les Petits drôles » à Vizille

Les missions des services petite enfance

- **Harmoniser le service petite** enfance sur le territoire et redéfinir la politique petite enfance. Accent mis sur la **communication** des services petite enfance,
- Mise en place **du Guichet Unique** : Informer et accompagner les familles du territoire sur leur choix d'un mode d'accueil, faire les pré inscriptions en crèches,
- **Gestion des établissements d'accueil du jeune enfant** de Vaulnaveys le Haut et de Jarrie. **Soutien financier** à l'association « les petits drôles » pour la gestion de l'EAJE de Vizille.
- **Gestion de la compétence Lieu d'accueil enfants parents - LAEP** pour les enfants jusqu'à 4 ans assurant des accueils sur les communes de Jarrie et Vizille
- **Nouvelle compétence « élaboration d'un convention territoriale globale »** afin de mettre en place une politique jeunesse intercommunale
- **Construction d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant** sur la commune de Jarrie - modification des statuts du SICCE pour permettre la construction d'un équipement.

Les chiffres clés 2019-2020



Budget annuel 1 262 713,26 €

- 4 (3,4 ETP) agents au service relais assistants maternels,
 - 8 (6,6 ETP) agents au service crèche « La Ribambelle »
 - 8 (7,7 ETP) agents au service crèche « Pré en bulle »
 - 3 (0,2 ETP) agents au service du lieu d'accueil enfants parents
 - 1 (0,5 ETP) assistante administrative et comptable
 - 1 (1 ETP) directrice du syndicat
 - 2 agents en contrat d'apprentissage CAP assistant petite enfance
 - 1 (0,3 ETP) un agent mis à disposition par la commune de Jarrie pour la gestion des ressources humaines
 - 1 (0,10 ETP) personne mise à disposition par le centre socio culturel Malraux de Jarrie pour le LAEP
- Soit 29 agents (19,8 ETP), 3 agents mis à disposition et 2 apprentis**

200 assistants maternels agréés
pour **682** places d'accueil

66 places en établissements d'accueil du jeune enfant

- 1 établissement municipal à Jarrie : multi-accueil « La Ribambelle » 20 places
- 1 établissement associatif à Vizille : multi-accueil « Les petits drôles » 26 places
- 1 établissement associatif à Vaulnaveys le Haut : multi-accueil « Pré en bulle » 20 places

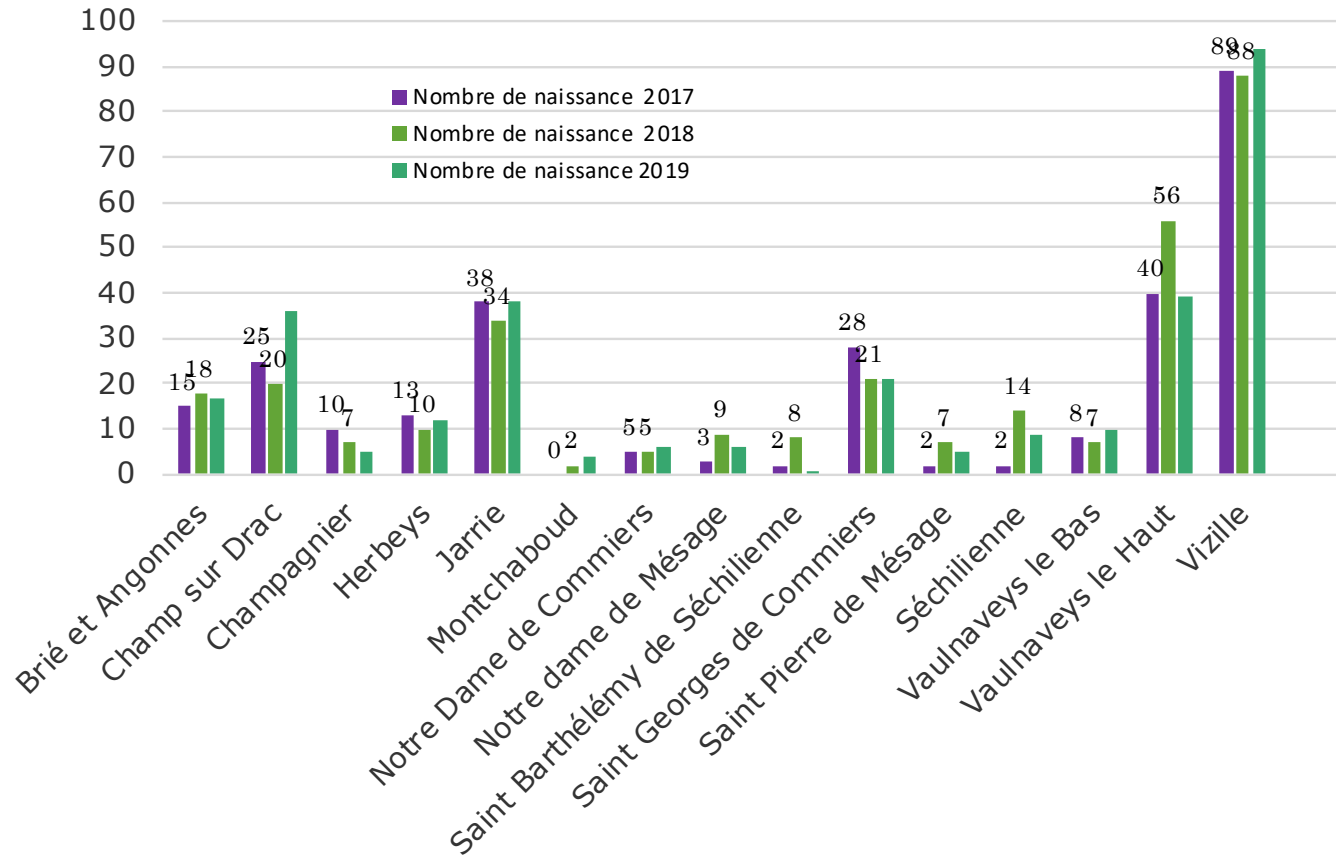
Le **contrat enfance jeunesse** signé avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère (2018-2021)

Soutien financier au foyer du **collège de Jarrie**

503 présences d'enfants sur les temps d'accueil du lieu de parentalité soit en moyenne **6,13 enfants** par accueil de 9 communes du SICCE

Données démographiques

Nombre de naissances 2017/2018/2019 par communes
303 naissances sur le territoire SICCE en 2019

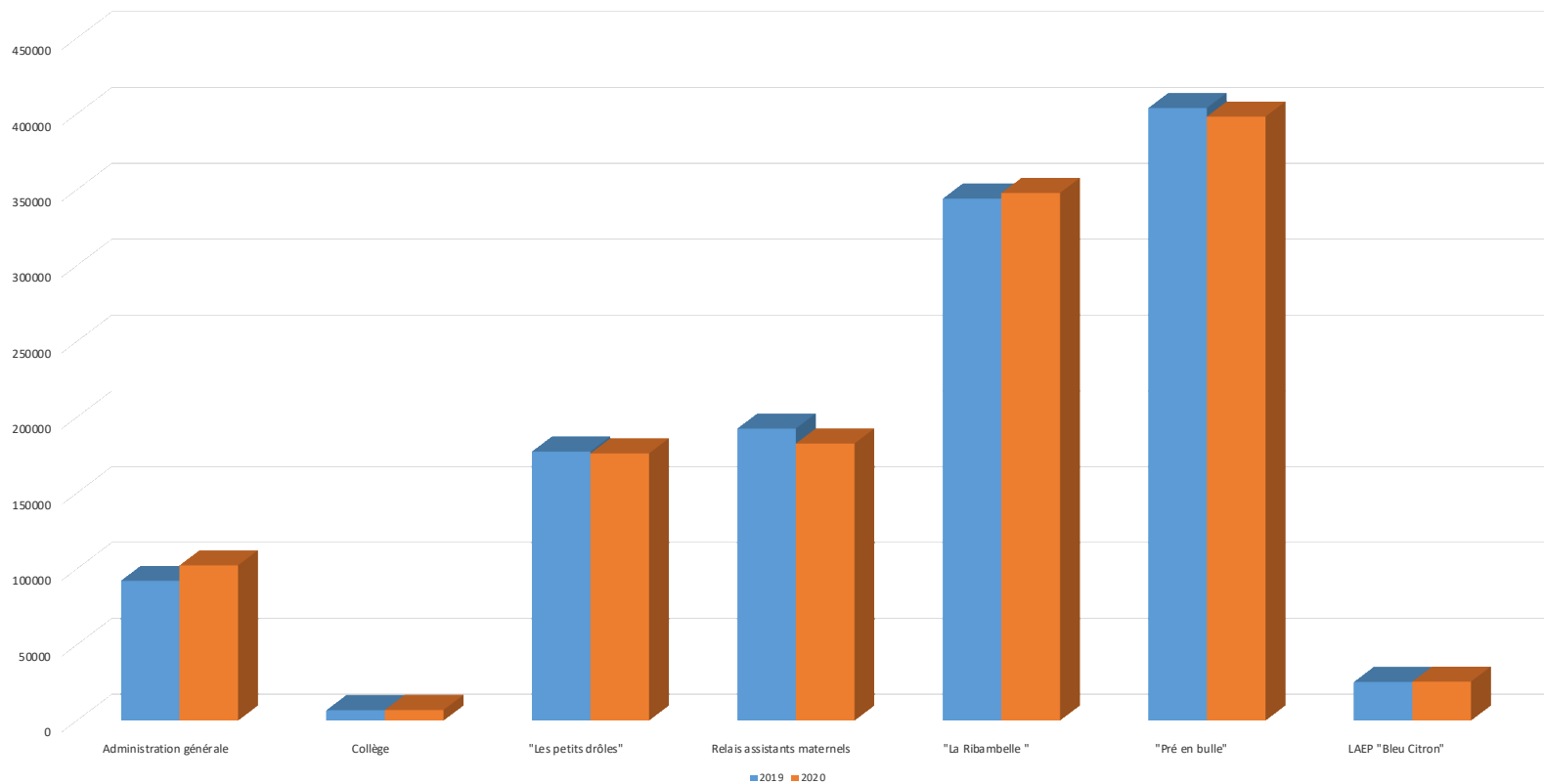


Le budget 2020

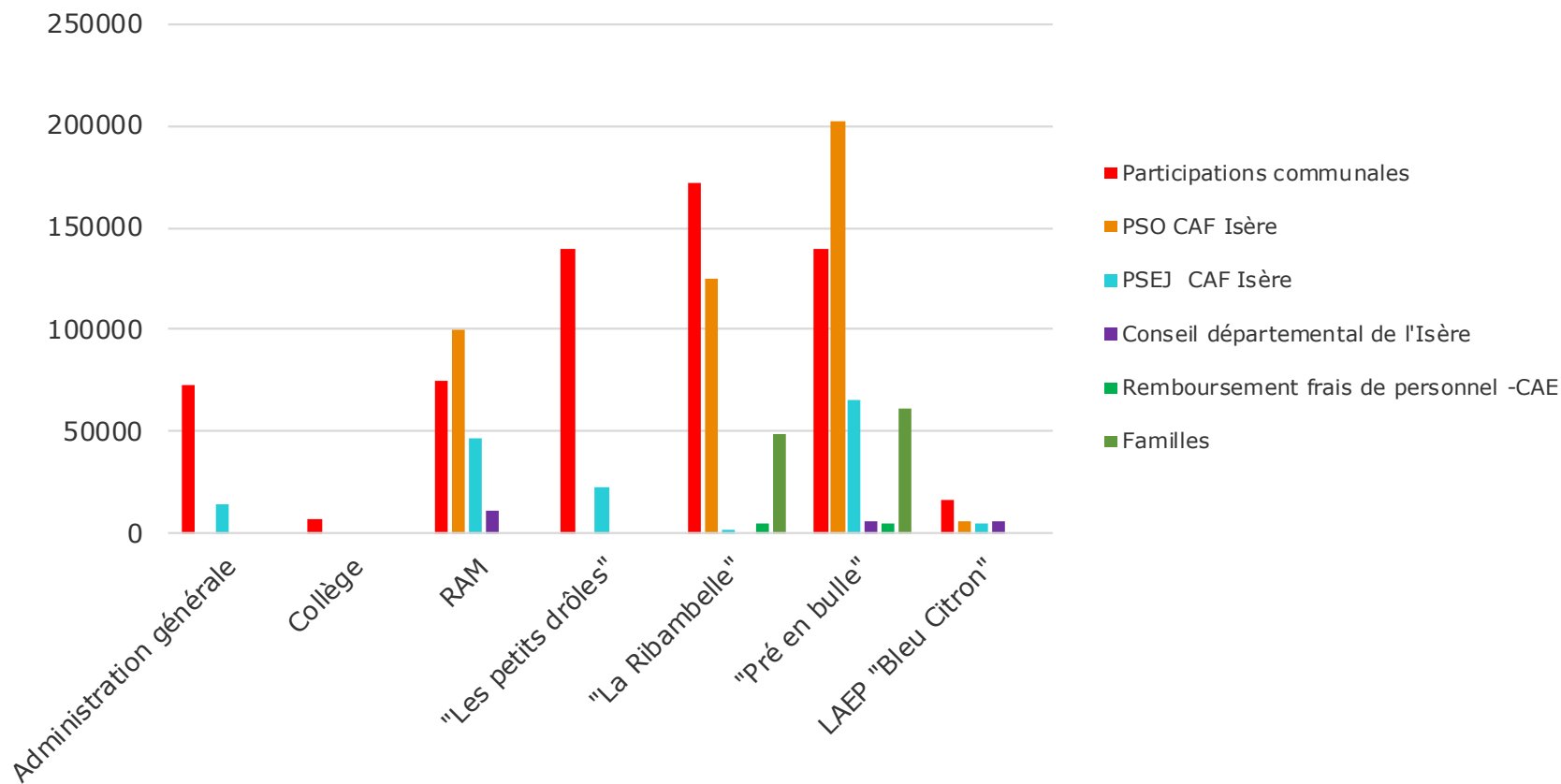


Maitrise du budget de fonctionnement

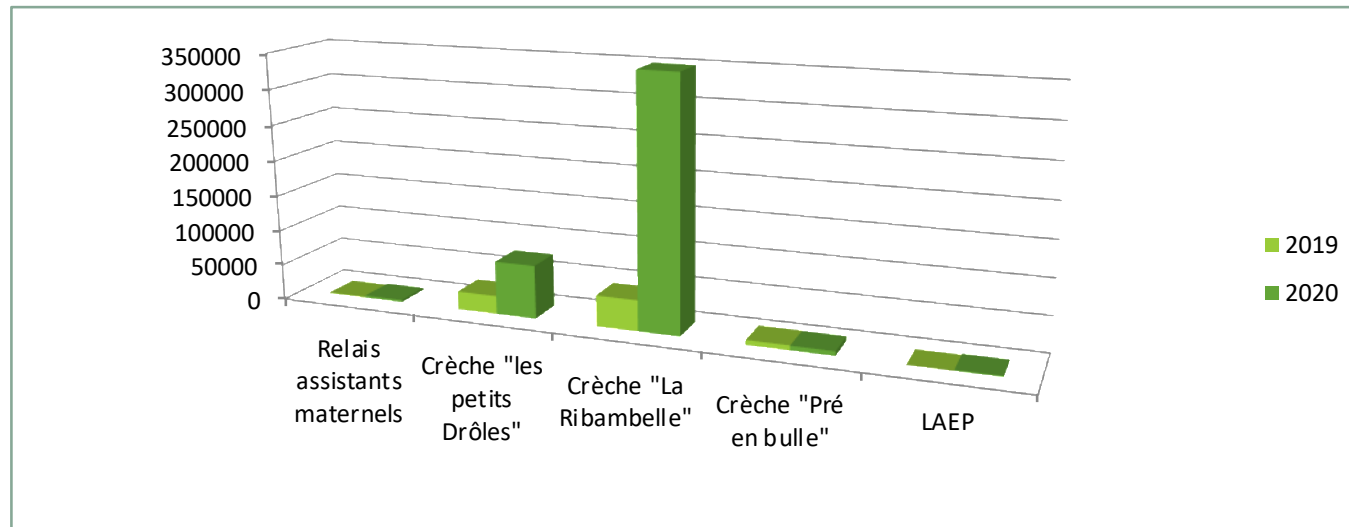
Dépenses Budget de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Investissements 2019-2020



Des travaux ont été réalisés à la crèche de Vizille (poursuite du changement des huisseries).

Ces investissements ont été subventionnés en partie par la caisse d'allocations familiales et le conseil départemental de l'Isère.

Les études relatives à la construction de la nouvelle de crèche de 22 places à Jarrie ont été réalisés, le permis de construire a été déposé et le marché des travaux finalisé.

Investissements prévus 2020

Projet de construction d'un nouveau multi accueil de 22 places aux Chaberts à Jarrie - ouverture prévue en septembre 2021 - Coût du projet 1 239 770 €

Compte tenu du travail de rationalisation de la masse salariale par l'association gestionnaire de la crèche les petits drôles à Vizille, des travaux de réhabilitation seront à réaliser à très court terme (salle de change dans chaque unité, création d'un dortoir supplémentaire, augmentation de deux places d'accueil). Une enveloppe budgétaire a d'ores et déjà été estimée à 75 000 € (hors études).

Dette

- Le syndicat a contracté un emprunt – relais de 150 000 € à la caisse d'épargne Rhône Alpes dans le cadre du projet de construction de la crèche de Jarrie pour assurer l'avance des frais, dans l'attente du versement des subventions (CAF, DETR, CD38)

MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION

